

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 mars 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - Mme ERSCHENS (pouvoir M. CHEVALIER) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

19 rue Montmartre - Emplacement réservé n°78 - Acquisition d'une emprise foncière

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté municipal du 18 juillet 2011, le permis de construire modificatif d'un ensemble immobilier de quatre-vingt-neuf logements, sur des terrains situés 19, rue Montmartre et 22, rue de l'Egalité, a été accordé à la SCI Egalité Montmartre.

La conformité des travaux faisant l'objet du permis de construire n'a pas fait l'objet d'une contestation, suivant l'attestation du 16 janvier 2017.

En application des dispositions de l'article R.332-15 du code de l'urbanisme et du permis de construire initial, la partie de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Montmartre doit être cédée gratuitement par le pétitionnaire.

Il est donc proposé d'acquérir une emprise foncière cadastrée section HL n°310p et 618p, d'une superficie d'environ 130 m², correspondant à l'emplacement réservé n°78.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition par la Ville sur la SCI Egalité Montmartre - 18, boulevard de Brosses - 21000 Dijon, ou sur le syndicat des copropriétaires de la résidence Egalité Montmartre, d'une emprise foncière cadastrée section HL n°310p et 618p, d'une superficie d'environ 130 m², correspondant à l'emplacement réservé n°78 ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié et que celle-ci interviendra moyennant un euro ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ